

| Organisme | Conditions | Formalités | Montant de l'aide | Remarques / Versements |
|--|--|--|---|--|
| CAF Haute-Corse et Corse du Sud ⇒ 1 ^{ère} aide CNAF | Sans conditions de ressources ou de situation | Retourner l'imprimé Cerfa 11 381*02 à la CAF une fois les trois sessions effectuées et les attestations signées par les directeurs de stages Et joindre un RIB | 91,47 € (106,71 € si l'approfondissement est axé sur l'accueil du jeune enfant et 200 € pour une session de spécialisation sur le « handicap ») | L'aide est versée directement au stagiaire après la session d'approfondissement (3 ^{ème} stage). |
| CAF Corse du Sud ⇒ Aide complémentaire + majoration | Aide complémentaire : Avoir ouvert les droits à la 1 ^{ère} aide (voir ci-dessus) Et Etre allocataire de la CAF de Corse du Sud ou être enfants d'allocataires ou être jeunes sans emplois de moins de 25 ans. Majoration : Les conditions ci-dessus Et justifier d'un quotient familial inférieur ou égal à 900 € | Joindre les attestations CAF et quotient familial ainsi que tout autre justificatif avec l'imprimé Cerfa 11 381*02 à la CAF Et joindre un RIB | Aide complémentaire : 107 € Majoration : 100 € | L'aide est versée directement au stagiaire après la session d'approfondissement (3 ^{ème} stage). |
| CAF de Haute- Corse Aide complémentaire | Aide complémentaire à la session de base BAFA : Etre allocataire -Jeunes de 17 à 22 ans Avoir un Quotient Familial inférieur ou égal à 850 € | <i>Joindre l'imprimé à la CAF 2B ainsi que les attestations de présence et de paiement délivrées par l'organisme de formation</i> | Aide complémentaire : 250 € | L'aide est versée directement au stagiaire ou à l'organisme de formation après la 1 ^{ère} session de formation générale (base). |
| MSA de la Corse | Etre ressortissant MSA de Corse âgé de moins de 25 ans Sans conditions de ressources ou de situation | La demande soit être formulée sur les imprimés prévus à cet effet, retirables auprès de la MSA La demande doit être retournée à la MSA, dûment complétée et signée, au plus tard 3 mois après l'inscription au 3 ^{ème} stage. Une attestation de suivi de stage par l'organisme de formation sera demandée. | 320 € (335 € si l'approfondissement est axé sur l'accueil du jeune enfant) | L'aide est versée directement au stagiaire après la session d'approfondissement (3 ^{ème} stage). |



A RINASCITA

Collectivité de Corse
Service Jeunesse
Bourse Animazione

Etre âgé de 16 à 30 ans
Résider en Corse depuis 2 ans
Etre rattaché à un foyer dont le revenu fiscal est inférieur à 18 500 € par part fiscal
Déposer une demande écrite motivée.
(L'effort de rédaction bilingue sera particulièrement apprécié)
Réaliser l'ensemble de sa formation en Corse, y compris les stages pratiques
Ne pas avoir débuté sa formation au moment du dépôt de dossier

Déposer une demande écrite motivée avant de débiter son cursus de formation (l'effort de rédaction bilingue sera particulièrement apprécié)
auprès de la Direction Adjointe à la Jeunesse de la Collectivité de Corse.
Des justificatifs d'inscription et de suivi de stages seront demandés (devis, facture, attestations d'inscription ou de présence par l'organisme de formation, etc.)

Pour accéder à cette demande de bourse :
<https://www.gjuventu.corsica/simulateur>

300 €

ou

600 € pour les cursus avec un approfondissement en langue corse ou les formations bilingues

ou

Totalité du coût de la formation pour les jeunes en situation de handicap



L'aide est versée directement au stagiaire après la session d'approfondissement (3^{ème} stage).

Aide cumulable avec celles des CAF ou de la MSA de Corse

Rappel de nos tarifs BAFA pour 2024:

- Session de formation générale **en externat** (demi-pension comprise): 400 €
- Session de formation générale **en internat** (pension complète et hébergement compris): 550 €
- Session d'approfondissement **en externat** (demi-pension comprise): 380 €
- Session d'approfondissement **en internat** (pension complète et hébergement compris): 500 €

Devis sur demande – Possibilité d'échelonner les paiements.

N'hésitez pas également à vous renseigner directement auprès de votre employeur, de votre comité d'entreprise, de votre Mairie, de Pôle Emploi, de la Mission Locale, etc. pour une éventuelle prise en charge de votre formation.

Nos formations ne sont pas éligibles au CPF.

CPIE - A Rinascita

7, rue du Colonel Feracci CS31 20250 CORTE – Tel. : 04 95 54 09 86 – 04.95.61.03.43 – contact@cpie-centrecorse.fr – www.cpie-centrecorse.fr
N°SIRET : 443 647 862 000 20 – APE : 9499Z

Union nationale des CPIE - Association reconnue d'utilité publique